



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 29 juin 2020 à 20 H 00

Nombre de Conseillers en exercice :	15		
Nombre de Conseillers présents :	14	Pouvoirs :	1
Nombre de Conseillers absents :	1	Votants :	15

L'an deux mil dix-vingt, le 29 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Patricia CHANET, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Audrey BATHREZ, Jean Paul BUCHAILLAT, Saïda CHAKIR, Patricia CHANET, Marie-Claude DAUVERGNE, Laurent FOUVET, Yoël GIBOUDOT, Sandrine GUERMONT, Patricia GUICHON, Jean Pierre MICARD, Jean-Luc REBOUILLAT, Jean-Pierre ROUAH, Patricia THIRIET, Cédric TIMMERMANS.

**Absents excusés** : Monsieur Ludovic JACQUOT donne procuration à Monsieur Yoël GIBOUDOT.

**Secrétaire de séance** : Madame Marie-Claude DAUVERGNE.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 08 juin 2020 n'appelle ni observation ni modification particulière

### 1- **ACQUISITION DE TERRAINS « EN DRÉSIA »** : Propriété des consorts CRETIN

Madame le Maire explique que la famille CRETIN a fait savoir depuis plusieurs mois, qu'elle était venderesse, de deux parcelles de terrains sur la commune de MESSIA SUR SORNE cadastrées section AD n°123 et 196, lieudit « En Dresia » d'une superficie totale de 02 ha 36 a 97 ca.

Par déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 20 janvier 2020, Maître BAS Notaire à LONS LE SAUNIER a notifié la vente de ces parcelles à la Commune, dans le cadre de son droit de préemption, au prix de 135 000 euros.

Par délibération du 27 février 2020, le conseil municipal a décidé d'exercer son droit de préemption.

Cette délibération a été transmise à la préfecture dans le cadre du contrôle de légalité. La préfecture l'a rejetée, au motif que la préemption n'aurait dû être exercée que sur la partie non agricole ; sauf pour les consorts CRETIN à produire un courrier exigeant l'indissociabilité de la vente des parties constructibles et agricoles.

A la suite de multiples interventions, la délibération du 27 février 2020 a été retirée. La commune a pris l'attache de son Notaire, Maître Pascal RAULT, lui confiant la mission de procéder à la régularisation amiable de la vente desdites parcelles au profit de la commune, au prix demandé par la famille CRETIN, soit 135 000 euros.

Maître Pascal RAULT a vérifié que la promesse de vente qui liait les consorts CRETIN au premier acquéreur potentiel était expirée.

La promesse de vente a été signée le 22 janvier 2020. Sa durée de validité était de trois mois à compter de cette date, soit jusqu'au 22 avril 2020. Pendant ce délai, le bénéficiaire de la promesse de vente n'a pas levé l'option qui lui était réservée par les consorts CRETIN.

Les dispositions de l'article 2 de l'ordonnance du 25 mars 2020 (prise en application de la loi d'urgence du 23 mars 2020), ne s'appliquant pas aux délais conventionnels tel que celui de la promesse de vente, cette dernière s'est donc trouvée caduque au 22 avril 2020.

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> juin 2020, Monsieur Michel CRETIN, tant en son nom qu'au nom de ses sœurs, a fait savoir à la commune leur accord pour traiter la vente de ces terrains avec la commune de MESSIA SUR SORNE.

L'intérêt pour la commune d'acquérir ces terrains s'explique notamment pour l'aménagement d'espaces destinés à la construction de logements à caractères sociaux et environnementaux ...

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité :

-de se prononcer pour l'acquisition à l'amiable des terrains AD 123 et 196 « en Drésia », propriété des consorts CRETIN au prix de 135 000 €.

-d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### 2- **PROJET MAIRIE - CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE** :

M. Jean-Paul BUCHAILLAT précise qu'à ce jour trois maîtres d'œuvre sur quatre ont répondu à notre demande relative au projet de rénovation et d'agrandissement de la mairie :

-Le cabinet BOUDIER à Lons, propose 9% sur le montant HT des travaux

-Le cabinet SAS HABITAT CONCEPT également à Lons propose 12 % sur le montant HT des travaux

-L'atelier MBA Architecture à Pontarlier propose 10 % du montant HT des travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de choisir le maître d'œuvre pour le projet de rénovation de la mairie.

Le choix du Cabinet BOUDIER est validé à l'unanimité.

*La commission voirie, sécurité et bâtiments communaux devra se réunir rapidement.*

### **3- CHEMINS PIETONNIERS :**

M. Jean-Pierre ROUAH explique que le projet de chemins piétons concerne la rue du Canal l'Impasse des Frênes et la rue du Val de Sorne.

L'entreprise SJE a évalué les travaux à :

6 998.35 € HT pour l'impasse des Frênes et la rue du Canal (8 398.02 € TTC)

4 265.80 € HT pour la rue du Val de Sorne (5 118.96 € TTC)

Une subvention auprès du Département sera sollicitée au titre de la Dotation de Solidarité Territoriale à hauteur de 30 %.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire à signer les devis de travaux se rapportant aux chemins piétons réalisés par l'entreprise SJE.
- de solliciter une subvention au Département au titre de la DST

### **4- ACCES ABRIBUS RD 1083 :**

M. Jean Pierre MICARD apporte des explications sur les nouveaux devis de travaux qui permettront l'accès de part et d'autre des abribus. Ceux-ci sont parvenus et concernent deux entreprises :

-EIFFAGE : 39 998.60 € HT, soit 47 998.32 € TTC

-SJE : 39 707.44 € HT, soit 47 648.44 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de choisir l'entreprise SJE et d'autoriser Madame le Maire à signer le devis de travaux s'y rapportant.

*Messieurs BUCHAILLAT et MICARD apportent des éléments sur les travaux (trottoirs, sécurisation, plan détaillé).*

### **5- ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL À L'ÉCOLE :**

Mme Marie-Claude DAUVERGNE informe que la Direction Académique de l'Éducation Nationale a présenté l'Environnement Numérique de Travail (ENT) aux élus en octobre 2019. L'environnement numérique de travail (ENT) nommé ECLAT-BFC, est destiné aux écoles, collèges, lycées de la région Bourgogne-Franche Comté. Il est sécurisé, unique, conforme au cadre légal, riche d'outils et de services adaptés et communs à toutes les écoles.

L'outil pédagogique du quotidien qu'est l'ENT ECLAT-BFC constitue la meilleure réponse numérique mis à disposition des acteurs de la communauté éducative. Il offre un cadre de confiance pour travailler, échanger et collaborer.

Mise en service : 36 € par école et 0.60 € par élève par an. Les frais de formation sont pris en charge par les services de l'Éducation Nationale.

La Région Bourgogne-Franche-Comté s'occupe de centraliser les achats relatifs à cet ENT, il est donc nécessaire d'adhérer à cette centrale d'achats. La Région BFC a choisi le fournisseur KOSMOS pour l'ENT.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité

- de mettre en place l'ENT à l'école de Messia-sur-Sorne, d'adhérer à la centrale d'achats de la Région BFC et de s'engager auprès du titulaire du marché,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

*Madame le Maire indique que ce projet est mené en concertation avec l'équipe pédagogique de l'école.*

### **6- PROJET LABEL ÉCOLE NUMÉRIQUE 2020 :**

Dans le cadre du plan "Label Écoles Numériques 2020 » (LEN 2020), Mme Marie-Claude DAUVERGNE précise que les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale à compétence scolaire éligibles à ce dispositif peuvent bénéficier d'une aide financière d'État pour l'équipement numérique de leurs écoles (cycles 1, 2 et 3). La subvention octroyée par l'État couvre 50 % de la dépense engagée pour chaque école. Elle est plafonnée à 7000 €.

Chaque projet doit s'élever à minima à 3000 €. Toute candidature est subordonnée au volontariat de l'équipe enseignante concernée et à la rédaction d'un projet pédagogique relatif aux usages du numérique. L'inspecteur de la circonscription accompagnera alors la rédaction du projet.

Le projet complet sera adressé à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Jura par la circonscription **au plus tard le 3 juillet 2020.**

Des devis ont été sollicités pour cette prestation.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer et de candidater à ce projet
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **7- TAUX D'EXONÉRATION LOYER MAISON MÉDICALE :**

M. Jean-Paul BUCHAILLAT indique que par courrier en date du 19 mars, les personnels soignants de la maison médicale de Messia-sur-Sorne ont demandé la suspension de leurs loyers pour la période de confinement car ils n'ont pas reçu de patients du 15 mars au 30 avril.

Face aux difficultés engendrées par la crise du Covid-19, le Gouvernement a appelé les bailleurs à faire preuve de solidarité avec leurs locataires en consentant des abandons de loyers. Sont seuls concernés les loyers relatifs à des baux au profit d'entreprises, baux professionnels et commerciaux. Le dispositif ne concerne donc pas les baux d'habitation.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'exonérer le cabinet médical du loyer du mois d'avril.

Pour les loyers des locaux d'habitation, les chômeurs et les salariés confrontés à une baisse de revenus peuvent bénéficier d'une aide exceptionnelle de 150 € mise en place par Action Logement. Les démarches sont à faire via le site [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr) ou en contactant la plateforme SOS Loyers impayés au 0805 16 00 75.

## 8- TARIFS COMMUNAUX :

M. Jean-Paul BUCHAILLAT fait part des tarifs communaux aux membres du conseil

### - Tarifs de location de la salle des fêtes, salle d'activités, hall + cuisine 2021 :

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs 2020 de 2 % en moyenne soit :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Salle des fêtes et cuisine</b>												
Habitants	215	220	225	230	235	240	245	245	245	250	250	255
Extérieurs	410	420	425	435	443	450	460	470	470	480	480	490
Activités commerciales	535	545	555	570	580	600	610	610	610	610	610	650
Soirées culturelles	215	220	225	230	235	240	245	245	245	250	250	255
Caution	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500
<b>Hall de la salle des fêtes</b>												
Avec cuisine	95	97	100	105	107	110	110	110	110	115	115	120
Obsèques			gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	Gratuit
Caution		100	100	100	100	100	100	100	100	150	150	150
<b>Salle d'activités</b>												
Habitants	95	97	100	100	102	105	105	105	105	110	110	115
Extérieurs	130	133	135	150	153	160	165	170	170	175	175	180
Caution	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150

### - Tarifs des concessions au cimetière et au columbarium 2021 :

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs 2020 de 10 % en moyenne soit :

	2004	2009	2011	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
30 ans	80	90	90	100	100	100	100	110	110	110	110	120
50 ans	110	120	120	150	150	150	150	165	165	165	165	180
Columbarium 15 ans	110	120	120	150	150	150	150	165	165	165	165	180

## 9- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE de verser une aide financière aux associations qui ont fait une demande de subvention, complétée d'un bilan moral et financier, auprès de la commune :

- Le Souvenir Français : 50 €
- Le Secours Catholique : 50 €
- La ligue contre le cancer : 150 €
- Association française des sclérosés en plaques : 50 €
- Secours Populaire Français : 50 €
- Club du 3<sup>ème</sup> âge entraide et amitié de Messia (Mme Patricia CHANET se retire pour ne pas prendre part au vote) : 150 €
- La coopérative scolaire : 2 500 €

## 10- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

-L'association Cancoillotte Folk souhaite utiliser exceptionnellement la salle d'activités les lundis du mois de juillet afin de préparer un spectacle. Les réunions du conseil municipal seront déplacées en mairie (salle de réunion du rez-de-chaussée).

-Une réunion aura lieu en septembre avec les associations pour élaborer un planning d'occupation de la salle d'activités.

-Un point est fait sur la rentrée des élèves du 22 juin dernier. Tout s'est bien passé, les horaires ont repris sur 4.5 jours, la maîtresse des CE1-CE2 est revenue, l'accueil de loisirs a repris.

Les inscriptions à l'école et au centre de loisirs pour cet été et septembre sont ouvertes.

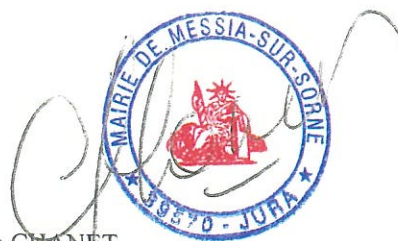
La séance est levée à 21 h 30

La secrétaire de séance,



Marie-Claude DAUVERGNE

Le Maire,



Mme Patricia CHANET